

CRIC, CRAC & CROC



Solidarité

Le Relais de Montans est un établissement qui accomplit des missions sociales essentielles au respect des droits humains. Le Relais assure, pour 180 personnes, de l'hébergement d'urgence, accueille des personnes fuyant des persécutions, le temps de leur demande d'asile, dispose d'un chantier d'insertion, d'une pension de famille et accompagne des personnes sans domicile nécessitant des soins.

Nous exigeons le maintien de toutes les activités du Relais de Montans. La solidarité ne se négocie pas.



Sidération

Le lendemain des élections M. Lherm, maire de Lisle-sur-Tarn, a demandé aux organisateurs du carnaval du 18 avril de le reporter au dernier moment avec comme motif invoqué «rassemblement festif de nature revendicative», une manifestation politique. Une expression populaire bâillonnée !



URE

Les Universités des Ruralités Écologistes (URE), organisées annuellement à travers la France par « les Ecologistes » se tiendront à Gaillac les 26, 27 et 28 juin à la salle de spectacle. Sont attendus plus de 200 participants de tout le pays : des débats, ateliers, conférences, ouverts à tous et toutes. Les ruralités dans leur diversité : les travailleurs de la terre, les nouveaux ruraux, les « rurbains », sont concernés. La santé, les nouveaux impératifs écologiques, les droits, la politique agricole... seront traités.



Les anciens numéros du Cri du CRIC sont visibles sur le site du CRIC

www.cricgaillacois.org

PROCHAIN NUMÉRO :

Une ville habitable ?



Collectif de Réflexion et d'Initiative Citoyenne

Association créée en février 2019, le C.R.I.C est un collectif de réflexion et d'initiative citoyenne ouvert à toute personne de l'une des 56 communes qui composent l'Agglomération Gaillac/Graulhet.

La commune, socle de la république est l'affaire de tous et de toutes. Chacun(e) a quelque chose à apporter : une énergie, une compétence, un projet...

Cherchons des solutions locales à nos problèmes globaux : écologie, démocratie, services publics, éducation, santé, urbanisme, alimentation, déplacements ...

Organisons-nous ensemble pour peser sur tous les sujets de notre quotidien et de notre avenir.



N°12/ 2nd TRIMESTRE 2026



Pour contacter le C.R.I.C. et échanger, proposer, imaginer :

81cric@gmail.com

Pour l'actualité :

www.cricgaillacois.org

PAGE 2
77% des inscrit.e.s n'ont pas voté pour P. Gausserand

-
Un trio surprenant ? Pas vraiment !

PAGE 3
Roumagnac 2 - bétonner ? Au profit de qui ?

PAGE 4
CRIC, CRAC & CROC

Les élections et après ?

ÉDITO

LES ÉLECTIONS, GAGE DE DÉMOCRATIE ?

Alors que l'extrême-droite menace partout en Europe (France, Pologne, Hongrie, Italie, Espagne, etc), sur le continent américain (Argentine, Chili, Etats-Unis, etc) ainsi que dans le reste du monde, il est très inquiétant de constater que leurs dirigeants ont été portés au pouvoir démocratiquement par des élections peu entachées d'irrégularités.

L'Histoire du XX^{ème} siècle en porte également un témoignage sanglant à travers l'élection de Hitler en 1933.

Le système électoral issu de la constitution de la V^{ème} République française permet alors, avec une apparente légitimité, à des potentats de s'octroyer tout pouvoir.

Pour le CRIC, une démocratie digne de ce nom ne se joue pas uniquement sur le ring au moment d'élections qui mobilisent insuffisamment des électeurs et électrices souvent désabusé.e.s et fatigué.e.s par les faux-semblants et les promesses sans lendemain.

Sans compter une «*fabrique de l'ignorance*» dûment orchestrée par des milliardaires aux commandes d'une presse mensongère.

Certes, le résultat des votes déclare « un vainqueur » mais **celui-ci n'est en droit ni de s'arroger un pouvoir personnel** ni d'ignorer volontairement les nombreux électeurs et électrices qui n'ont pas voté pour lui et de détourner ainsi l'essence même de la démocratie.

C'est pourtant ce qui conduit certain.e.s politiques à **confondre bien commun et intérêt personnel.**

Pour que Gaillac ne soit pas vendue à quelques intérêts particuliers, que les commerces du centre-ville demeurent vivants et diversifiés pour les habitant.e.s, pour que la ville ne favorise pas un tourisme éphémère mais un réel développement économique créateur d'emplois, les élu.e.s d'opposition doivent porter la voix de ceux et celles qui les ont élu.e.s comme celle de tous ceux et celles qui n'ont pas voté.

Mais au-delà, c'est également aux citoyen.ne.s de faire vivre la démocratie au quotidien en se rencontrant, en échangeant, en inventant ensemble.

Pour que Gaillac soit une ville dans laquelle la démocratie est vivante, réelle, attentive à ses concitoyen.ne.s, le CRIC continuera à exercer sa fonction de vigilance, d'ouverture et de proposition.

77% DES INSCRIT.E.S N'ONT PAS VOTÉ POUR P. GAUSSERAND !

Que restera-t-il de ces élections municipales 2026 dans le Tarn ?

Sans nul doute, la prise de Castres par le RN ! Avec 17,38 % des inscrits, F. Azema s'est vu offrir la mairie par la droite locale - maintien de 4 listes ! - et par la gauche toute aussi désunie.

Avec un taux de participation de 62,38 %, le Tarn est supérieur de 5 points au taux national.

Ce sont les petites communes qui dopent ce score, même si la disparition du panachage s'est traduite par une augmentation significative des bulletins « nuls » et des abstentions.

Si les élections étaient jouées dès le 1er tour dans 301 communes, dans les 13 restantes, le 2nd tour fut âpre : 6 listes à Castres, 5 à Albi, 4 à Gaillac et à Carmaux ! Les batailles entre listes du même camp ont parfois semblé plus importantes qu'une lutte contre le RN qui sort vainqueur de ces élections.

À Gaillac, au second tour, le retrait de M.Souquet – maire sortante- et le maintien de la liste de C.Hardy (3 élu.e.s) et la remontée de la liste de J-M.Aguerre (1000 voix supplémentaires et 6 élu.e.s) n'ont pas empêché l'élection de la liste de P. Gausserand (24 élu.e.s).

Le 3ème tour de ces élections est celui de l'Agglomération Gaillac/Graulhet. Élection particulièrement importante en raison de ses missions plus étendues que celles des mairies.

À Gaillac, 77 % des personnes inscrites sur les listes électorales n'ont pas voté pour le maire et seules 400 voix le séparent de la liste « Gaillac, l'avenir pour tous ».

Comment le maire compte-t-il exercer une pratique démocratique qui prendra en compte cette majorité de Gaillacois.es qui n'ont pas voté pour ses projets dans lesquels la notion de service public semble bien fantomatique ?

Le CRIC sera très vigilant sur l'usage qu'il sera fait des finances publiques : le coût important de la création d'un poste de directeur de cabinet destiné au service exclusif de P. Gausserand permet d'émettre quelques craintes sur ce sujet.

ROUMAGNAC 2 – BÉTONNER ? AU PROFIT DE QUI ?

Le projet Roumagnac 2 à Gaillac est officiellement une opération d'aménagement « visant à étendre la zone d'activité existante tout en intégrant une dimension résidentielle et paysagère ».

Le secteur concerné (4,1 hectares), le long de la RD 999 (vers Montauban), prolongerait l'actuelle zone commerciale et d'activités de Roumagnac 1, mais de l'autre côté de la route.

Une Zone d'Aménagement Différé (ZAD) a été créée, pilotée par la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet (CAGG). La collectivité exerce ainsi un droit de préemption prioritaire sur les ventes de terrains pendant 6 ans pour « éviter la spéculation foncière ». 6 ans ! Cela passe très vite... Et après ?

La Ville de Gaillac est évidemment le partenaire public prioritaire pour l'urbanisme local et les équipements communaux. D'ailleurs P.Gausserand, en tant que nouveau 1er vice-président de l'Agglo, est chargé de l'attractivité...

En théorie, Roumagnac 2 doit comprendre des activités artisanales et tertiaires, en « façade » de zone, et la construction d'environ 30 à 50 logements, dont 30 % de logements sociaux. Des promoteurs (Nexity) et des bailleurs sociaux (3F Occitanie) sont déjà sur les rangs.

Toutes les opérations sont dans la seringue :

- Les acquisitions foncières sont réalisées,
- Les voiries secondaires, comme la gestion des eaux pluviales, sont « techniquement prêtes ».

Il ne reste plus qu'à attribuer les lots aux entreprises et déposer les permis de construire. Et prévoir transports et accès aux écoles.

Mais pour satisfaire quels besoins ?

Il reste encore des terrains disponibles sur Roumagnac 1. La ville a-t-elle besoin de s'étendre encore alors que le centre-ville est déserté par les commerces de proximité ? Plutôt qu'offrir une opportunité aux promoteurs, ne serait-il pas plus utile de rénover les logements vacants en cœur de ville ?

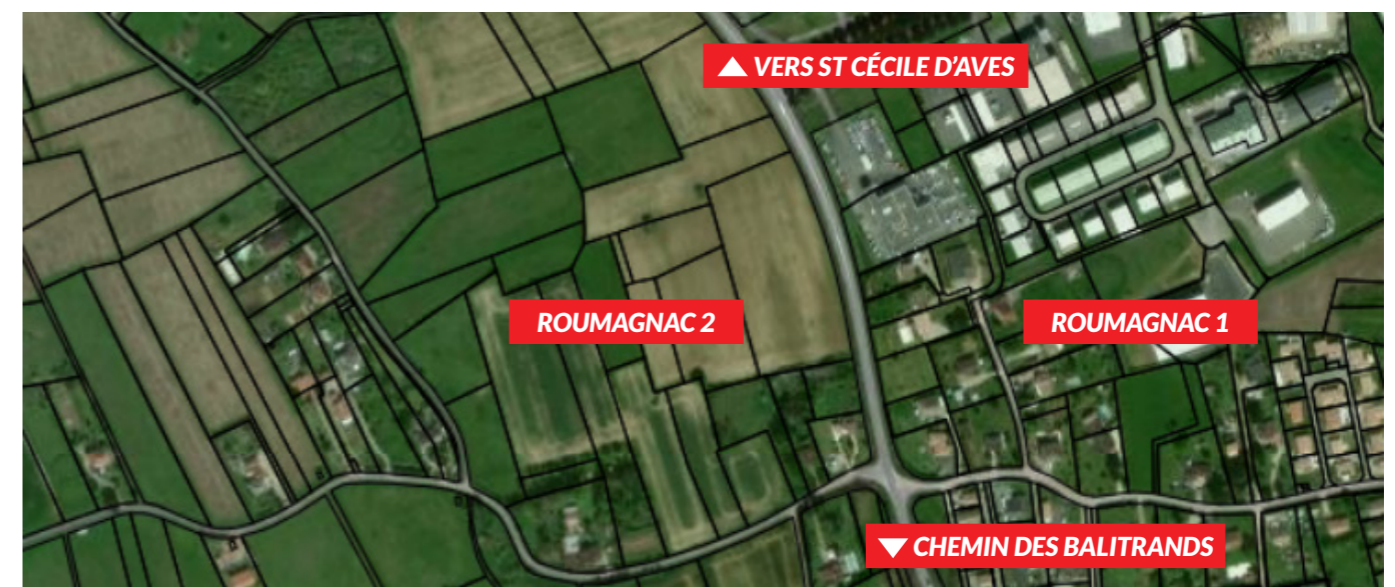
Qui espère donc profiter de Roumagnac 2 ?

Les promoteurs et sociétés de travaux publics dopées au bétonnage. Les mêmes structures privées qui achèteront les terrains au prix « agricole » et les revendront, plus tard, au prix « urbain » ? Belles plus-values en perspective.

Où est passée la préservation de la biodiversité quand le « zéro artificialisation nette » (ZAN), mesure phare de la loi Climat et Résilience, vient d'être « abandonné » par l'Assemblée nationale ?

Lorsque les intérêts publics se confondent avec les intérêts privés, ce n'est jamais bon pour la collectivité.

▼ Site futur de Roumagnac 2 - Maps



UN TRIO SURPRENANT ? PAS VRAIMENT !

Le lundi 20 avril se jouait l'élection à l'agglomération Gaillac-Graulhet. 56 communes, 93 conseillers. Quand on sait qu'elle détient 70 % des compétences – développement économique, voirie, écoles, déchets...- c'est peu dire que cet échelon – méconnu des électeurs – est décisif. La majorité des élu.e.s représentent les 54 communes de moins de 2 000 habitants. C'est donc un « accord inédit » qui donne la présidence à C. Gourmanel (Grazac 650h), P. Gausserand (Gaillac 16 000 h) sera en charge de

« l'attractivité du territoire », tandis que B. Verdeil (Graulhet 13 275 h) obtient « l'aménagement ». Ils ont chacun délégation de signature et de gestion. Autant dire les pleins pouvoirs avec le président, contrairement aux 13 autres vice-présidents ! L'opposition est naturellement ignorée. La première décision est une hausse de 5 % de la taxe sur les ordures ménagères. P. Gausserand qui a en charge « l'attractivité » pourra donc mener à son terme Roumagnac 2 et toute opération opaque.